

**CENTRE DE RECHERCHES INTERDISCIPLINAIRES EN ÉTUDES
MONTRÉALAISES**

STATUTS ET RÈGLEMENTS

Mai 2018

1. Nom et mission

Le Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises (CRIEM) de l'Université McGill a pour mission 1) de stimuler la recherche en études montréalaises et de fédérer celle qui se fait au sein des différentes disciplines et universités ; 2) de développer des partenariats, des thématiques et des projets de recherche fondamentale et appliquée avec les milieux économiques, sociaux, culturels, communautaires et gouvernementaux de Montréal.

2. Administration

Le directeur du CRIEM est nommé par le doyen de la Faculté des arts. Pour la nomination d'un nouveau directeur, le doyen forme un comité de sélection. La responsabilité de ce comité est de recevoir les candidatures, de faire les entrevues et de soumettre une recommandation au doyen. Le conseil d'administration est informé de la nomination.

Le directeur est responsable de l'administration courante du centre et prend les décisions stratégiques. Ces décisions découlent des orientations dont il discute collégalement avec les membres du comité de direction.

Le comité de direction est composé du directeur du CRIEM et des directeurs d'axes. Le comité de direction se réunit au minimum une fois par année, en avril. En cas d'absence prolongée du directeur, un directeur d'axe peut être nommé par le doyen de la Faculté des arts pour assurer provisoirement la bonne administration du centre.

Les directeurs d'axes organisent chaque année, en mai et juin, des rencontres avec les membres associés aux axes qu'ils dirigent. Assistent à chacune de ces rencontres : le directeur du CRIEM, le coordonnateur scientifique et le coordonnateur en transfert des savoirs. Ces rencontres servent à planifier les activités de l'année suivante, à suggérer des pistes de recherche et des occasions de collaboration, et, pour le directeur du CRIEM, à recevoir les avis des membres sur la conduite du centre.

Le conseil d'administration reçoit et discute les rapports annuels et entérine les nominations des nouveaux membres.

3. Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est présidé par le doyen de la Faculté des arts (ou son délégué) et les autres membres comprennent le vice-principal à la recherche (ou son délégué), le vice-principal exécutif et vice-principal aux études (ou son délégué), le directeur du centre, deux membres réguliers du centre, un chercheur postdoctoral, un étudiant (gradué) et un représentant de l'administration municipale.

Le mandat des membres du conseil autres que le doyen des arts et les vice-principaux (ou leurs délégués) est de trois ans pour les chercheurs en poste et d'un an pour les étudiants, chercheurs postdoctoraux et représentants de l'administration municipale. Ce mandat peut être renouvelé une fois. Le doyen de la Faculté des arts préside le conseil d'administration.

4. Rapport annuel

Le directeur du centre est responsable de l'élaboration du rapport annuel. Celui-ci doit préciser les opérations financières du centre et les objectifs du centre pour l'année à venir. Le directeur dépose

son rapport au conseil d'administration pour discussion. Suivant celle-ci, le rapport est soumis au vice-principal exécutif et vice-principal aux études, ainsi qu'au vice-principal à la recherche.

5. Types de membres

- I. **Membre régulier** : chercheur occupant un poste permanent ou menant à la permanence dans une institution d'enseignement supérieur au Canada, pleinement engagé dans les activités du Centre et son développement. Les travaux de recherche des membres réguliers portent principalement sur Montréal. Leur intérêt pour l'interdisciplinarité, le transfert de connaissances et les collaborations intersectorielles est confirmé. Les membres réguliers proviennent de différentes universités.
- II. **Membre associé** : les membres associés appartiennent à l'une des catégories suivantes : chercheur occupant un poste permanent ou menant à la permanence dans une institution d'enseignement supérieur au Canada, et dont une partie des travaux portent sur Montréal ; chercheur indépendant ou en résidence ; professeur auxiliaire ; chargé de cours ; membre de la communauté ou professionnel dont les travaux et activités contribuent à une meilleure connaissance de Montréal. Les membres associés participent régulièrement aux activités du centre ; leur intérêt pour l'interdisciplinarité, le transfert de connaissances et les collaborations intersectorielles est confirmé.
- III. **Membre international** : chercheur d'une université étrangère, dont les contributions savantes sur la ville sont significatives, et qui souhaite apporter une contribution à la compréhension de Montréal.
- IV. **Membre étudiant et membre postdoctoral** : chercheur étudiant ou postdoctoral dont les travaux recourent au moins l'un des axes de recherche-action du centre. Les membres étudiants sont supervisés par un chercheur régulier ou associé du CRIEM.

Le comité de direction évalue les demandes d'affiliation pour les membres réguliers et associés, et soumet ses recommandations au conseil d'administration. Le directeur peut attribuer les statuts de membre international, de membre étudiant et de membre postdoctoral. Pour ces attributions, la consultation du comité de direction et l'approbation du conseil d'administration ne sont pas requises. Les mandats des membres sont tous renouvelables. Pour les membres réguliers et associés, les mandats sont de trois ans ; pour les membres internationaux, postdoctoraux et étudiants, ils sont d'un ou de deux ans.

6. Rencontre du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit une fois par année, au mois de juin, pour recevoir le rapport annuel, approuver les recommandations du comité de direction relatives aux demandes d'affiliation.

7. Ententes et contrats de recherche, financements et dons

Le CRIEM ne peut signer de contrats ni accepter de contrats de recherche qui impliquent l'approbation des instances autorisées de l'Université McGill. De même, les dons au centre doivent passer par les canaux appropriés de l'Université.